

Réunion du 21 Mai 2024

Présents : M. SERVETO Yves (Président) - Mme BERGE Françoise - M. LALANNE Claude

Excusés : MM. AUGHEY Claude - DUCHENE Joël

Assiste : M. COURROUYAN Jérôme (Directeur Administratif et Financier)

Suite à l'appel à candidature lancé le 08 Avril 2024 sur le site Internet du District des Landes de Football, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.) prend connaissance du dépôt d'une liste pour les prochaines élections du Conseil d'Administration du District des Landes de Football conduite par M. Loreto GUAGLIARDI, « Unis pour réussir ».

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales ouvre l'enveloppe reçue et étudie la liste des 15 membres présentés sur cette liste. Il est rappelé que le « non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraine le rejet de celle-ci » (art 13.2 option 2 – Scrutin de liste des annexes aux Statuts du District des Landes de football).

Liste « Unis pour réussir » conduite par M. Loreto GUAGLIARDI

La liste conduite par M. Loreto GUAGLIARDI a été expédiée en courrier recommandé avec accusé de réception le 16 Mai 2024, dans les délais réglementaires (date limite de réception des candidatures fixée au 17 Mai 2024).

Cette déclaration de candidature comporte la signature, les noms et prénoms de chaque candidat et précise les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier) ainsi que les personnes appelées à représenter des catégories obligatoires (article 13.1 des Statuts du District des Landes de football).

Une déclaration individuelle de non-condamnation de chaque candidat est également présente, avec les justificatifs d'identité.

La liste présentée par M. Loreto GUAGLIARDI comporte bien 15 membres, dont 12 membres sortants et 3 nouveaux membres. Les conditions d'éligibilités particulières mentionnées à l'article 13.2.2 des Statuts du District des Landes de football concernant le candidat représentant les arbitres et le candidat représentant les éducateurs sont correctement remplies.



La Commission de Surveillance des Opérations Electorales ne constate aucune irrégularité dans la candidature des 15 personnes de cette liste ; les conditions d'éligibilité étant remplies conformément à l'article 13.2 des Statuts du District des Landes de football.

Après en avoir débattu, à la vue des éléments en sa possession, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales valide la recevabilité de la liste « Unis pour réussir » conduite par M. Loreto GUAGLIARDI, à l'unanimité de ses membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu le Président, **Yves SERVETO**

Secrétariat - Rédaction : **Jérôme COURROUYAN**, Directeur Administratif et Financier